

N° 2026-003

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 10 février 2026	Date d'affichage 10 février 2026	Séance du 17 février 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 18 27
--	-------------------------------------	------------------------------	---

OBJET : Subvention au Comité d'œuvres sociales

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à 19h09, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 18

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde- PASCOAL – Mariana -PERON Thomas - SELBONNE Céline- RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - BAC Christine - BROCHADO Françoise – DAHAMNI Abdelkader – GERBOUIN Pierre –BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents excusés représentés : 09

GORBENA Marcy pouvoir à RAOUL Nathalie
IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
LWAMBA MAKANYAKA Natalie- pouvoir à ROUSSEAU Edwige
POINGT Alain - pouvoir à ROUSSEL Annielle
VILLOING Fabrice- pouvoir à SELBONNE Céline
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
HAUQUELIN Christine - pouvoir à BROCHADO Françoise
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
HOCDE Stéphanie – pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : 2

BASELTO Emilie
DIALLO Maye

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame PASCOAL Mariana en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260217-2026-003-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026

2026-003

Objet : Subvention au Comité d'œuvres sociales

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis de la Commission finances, Commande publique, ressources humaines, administration générale du 10 février 2025 ;

Considérant l'intérêt que représente le « Comité des œuvres Sociales » pour les agents de la ville ;

Considérant les montants des subventions accordées en 2026 au « Comité des œuvres Sociales » ;

Considérant le besoin de 1 000 € de subvention en investissement supplémentaire pour un canapé ignifugé,

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention au « Comité des Œuvres Sociales » de la ville de la Verrière.

Article 2 : Dit que le montant sera fixé à 26 785 TTC pour l'année 2026.

Article 3 : Dit que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2026 chapitre 011.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 17 février 2026

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260217-2026-003-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026